

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Avenant pour une mise à disposition gratuite du logement d'artiste de la Ferme d'en Haut avec l'association La Feuille.

N° : VA_DEC2021_24

Service : Culture

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

décidons

De mettre gracieusement à disposition le logement d'artiste de la Ferme d'en Haut pour l'association La Feuille jusqu'au 1^{er} février 2021 pour préparer l'exposition Papier Machin(e).

La convention enregistrée avec la décision VA_DEC2020_447 est donc modifiée.

Politique publique (domaine-action-activité) : 13.5.1 Ferme d'en Haut

Fait à Villeneuve d'Ascq
le lundi 25 janvier 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-178112A-AU-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 29 janvier 2021

AVENANT

Entre les soussignés :

La **Commune de Villeneuve d'Ascq**, sise Place Salvador Allende, 59650 Villeneuve d'Ascq, représentée par Gérard CAUDRON, en sa qualité de Maire dûment habilité par la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 prise en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et agissant en vertu de la décision VA_DEC2021_24 en date du 25/01/2021.
Siret 215 900 093 00018, APE 751A,
TVA intra-communautaire FR 57 215 900 093
Licences n°1-1080749 / 2-1080752 / 3-1080753

Et

L'association **La Feuille** domiciliée 20 rue du Docteur Ménard 59160 Lomme, ci-après dénommée «l'occupant» d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

L'occupant organise une exposition : Papier machin(e) : Explorons le papier dans ses possibles du 29 janvier au 11 avril 2021 à la Ferme d'en haut. Dans le cadre de ce projet, l'occupant souhaite prolonger le prêt du logement d'artiste **jusqu'au 1^{er} février 2021** afin d'y préparer leur exposition.

La convention enregistrée avec la décision VA_DEC2020_447 est donc modifiée comme suit :

ARTICLE 1 – OBJET MODIFIÉ

La ville de Villeneuve d'Ascq met gratuitement à disposition pour l'occupant, le logement des artistes de La Ferme d'en Haut du 12 janvier au 1^{er} février 2021, pour préparer l'exposition Papier Machin(e).

ARTICLE 2–

Tous les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait à Villeneuve d'Ascq,
Le 25 janvier 2021

Pour l'association **La Feuille**,

Pour la commune de **Villeneuve d'Ascq**,
le Maire,
Gérard CAUDRON

